

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 65

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le*

*Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le*
.....

Le Maire

**OBJET : REGIE DES EAUX - Collaboration avec la Scène Nationale du Sud Aquitain
autour du spectacle « l'Avare » - Signature de la convention.**

Entendu le rapport de Monsieur Ugalde,

Dans le cadre de sa politique volontariste structurée autour de son Agenda 21, la Ville de Bayonne a initié un travail de sensibilisation d'une part de la jeune génération à la question de l'eau et de son utilisation dans le cadre des « carnets de route » et d'autre part à l'économie générale des prélèvements sur la ressource, volet plus particulièrement abordé dans l'expérimentation de la tarification éco-solidaire de l'eau potable.

La Scène Nationale du Sud-Aquitain programme dans le cadre de sa saison « Jeune Public » le spectacle *L'Avare* de la compagnie Tabola Rassa. Sur une idée de Jordi Bertran, cette adaptation de l'œuvre de Molière projette le spectateur dans un avenir sombre, où le comportement des hommes et le changement climatique transformeraient la terre en un désert, faisant de l'eau un bien extrêmement rare et pourtant, très convoité.

La Régie des eaux voit dans la programmation de ce spectacle la possibilité de prolonger de manière artistique le travail qu'elle mène. C'est pourquoi il est proposé d'accompagner la Scène Nationale en finançant 50% du déficit de l'opération (pour 6 représentations) à hauteur maximale de 3 043 € TTC. De plus, il apparaît légitime dans le cadre du tarif éco-solidaire de proposer aux familles bénéficiant du dispositif la possibilité de profiter de places gratuites à ce spectacle ainsi est procédé à l'achat de 120 places par la Ville.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne